

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5308

présenté par

M. Bourdouleix, M. Benoit, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Hillmeyer,
M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini,
M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Villain et
M. Zumkeller

ARTICLE 4 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce nouvel article a vocation à se substituer aux différents articles du Projet de loi qui procédaient à des coordination tirant les conséquences de l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe dans divers textes législatifs, en particulier en remplaçant dans les différents codes les mots « père et mère » par le mot « parent ».

Cet article démontre l'impréparation du Projet du Gouvernement qui se voit ainsi profondément modifié. Hormis la réécriture de l'article et la création d'un article 13 bis, l'adoption de l' « amendement balai » a entraîné la suppression de 15 articles.

En outre, cet article semble davantage relever d'une stratégie politique que d'une véritable coordination, dont l'objectif réel serait de masquer la remise en cause profonde de notre société qu'incarne ce projet de loi.